



CONSEIL COMMUNAL D'ASSENS

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 du Conseil communal d'Assens présidée par Monsieur Martial Abbet.

Le Conseil communal d'Assens, vu le préavis de la Municipalité, entendu le rapport de la Commission des finances, considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour

décide

- d'approuver le budget 2018 tel que proposé par la Municipalité.

En vertu de l'art. 87 du Règlement du Conseil communal et de l'art. 107 LEDP, cette décision n'est pas soumise au référendum.

Ainsi délibéré en séance du 4 décembre 2017.

AU NOM DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Martial Abbet



Le secrétaire

Roland Equey